

Les 7 phrases qui doivent vous faire raccrocher immédiatement.

Le démarchage DPC fonctionne avec des scripts. Une fois le script connu, il ne marche plus.

PHRASE N°1 — LA FAUSSE URGENCE

« Vos indemnités DPC expirent à la fin du mois, il faut agir maintenant. »

Vos droits ne s'évaporent pas sur un coup de téléphone. L'urgence artificielle sert à vous empêcher de réfléchir. Un interlocuteur honnête vous laisse le temps de vérifier.

PHRASE N°2 — LE VOL D'IDENTIFIANTS

« Donnez-moi vos identifiants ANDPC, je m'occupe de tout. »

RACCROCHEZ. Avec vos identifiants, on peut vous inscrire à des formations à votre insu et détourner votre budget DPC. Personne de légitime n'en a besoin. Jamais.

PHRASE N°3 — LE FAUX ORGANISME OFFICIEL

« Je vous appelle de la part de l'ANDPC. »

L'ANDPC est une agence publique : elle ne démarche personne, jamais. Se réclamer d'elle au téléphone est une usurpation — c'est un délit.

PHRASE N°4 — L'ARGENT FACILE

« Vous avez de l'argent à récupérer, on vous aide à le toucher. »

L'indemnisation DPC n'est pas une cagnotte dormante : c'est une compensation encadrée, versée après une formation réellement suivie. Ce discours est celui d'un vendeur.

PHRASE N°5 — LA FORMATION FANTÔME

« Vous n'aurez rien à faire, la formation se valide toute seule. »

Une formation non suivie, c'est de la fraude — et c'est VOTRE nom qui est dessus.
En cas de contrôle, c'est vous qui vous exposez, pas le démarcheur disparu.

PHRASE N°6 — LA RELANCE FORCÉE

« Je me permets de vous rappeler, on s'était eus le mois dernier... »

Depuis août 2026, le démarchage téléphonique sans consentement préalable est interdit, tous secteurs confondus. Un « suivi » non demandé n'est pas un suivi : c'est du harcèlement.

PHRASE N°7 — LE FLOU ARTISTIQUE

« Je représente un groupement d'organismes agréés au niveau national. »

Exigez UN nom : celui de l'organisme, son enregistrement ANDPC, sa certification Qualiopi.
Un interlocuteur légitime les donne en 10 secondes. Le flou est toujours volontaire.

Les 3 réflexes qui vous protègent à vie

1. Ne donnez JAMAIS vos identifiants ANDPC par téléphone — à personne.
2. Exigez le nom exact de l'organisme et vérifiez-le avant tout engagement.
3. Signalez les abus : SignalConso (signal.conso.gouv.fr, répression des fraudes), Bloctel (bloctel.gouv.fr) et le 33700 pour les SMS frauduleux.

Et pour votre DPC, sans harcèlement ?

Un conseiller d'un organisme partenaire (certifié Qualiopi, enregistré ANDPC) peut vous rappeler au créneau que VOUS choisissez — un rendez-vous, une fois, jamais de relance. Rendez-vous sur notre site.

PARTENAIRES :

